

ton respectueux d'un «accord» ou d'une «entente» c'est se vanter d'une prouesse virile qui n'a pas eu lieu. À mon sens, il est prématuré de parler des gains de l'un ou de l'autre, il reste encore beaucoup trop à venir.

Le Rapport du consensus reconnaît lui-même que le consensus dont il est question est loin d'être parfait. S'il l'avait été les ministres fédéraux et provinciaux y auraient apposé leur signature comme ils l'avaient fait par le passé dans des occasions similaires. Ce document n'est pas signé. Et il est bien loin de l'être.

Si le consensus était parfait, on n'y aurait pas eu besoin d'y inscrire que, et je cite, «il n'est pas fait mention des dissidences dans le présent résumé».

Si le consensus était parfait, les ministres fédéraux et provinciaux n'auraient pas eu à avoir recours à stratagème de l'«accord politique», comme ils le font 24 fois, pour masquer leur réticence à coucher cet accord en termes juridiques qui les engageraient légalement. Et ils n'auraient pas non plus eu à énumérer les 16 ou 17 accords politiques qui ne sont rien de plus que des promesses de conclure ultérieurement et d'autres accords. Et le document ne ferait pas non plus mention du fait que les ministres ont décidé de ne pas poursuivre l'étude de 14 questions majeures et d'en laisser six autres en suspens pour le moment.

Aux fins du référendum, nous devrions être en mesure d'étudier le texte juridique de l'accord mais le sénateur Murray nous dit que nous ne le verrions fort probablement pas avant. M. Clark se rit de l'idée que quiconque d'autre que des juristes puisse vouloir l'étudier.

Mais rares sont les Canadiens qui sont prêts à faire confiance au gouvernement à cet égard. Le fait est que bien qu'il y ait un accord de principe, trop de détails manquent et ces derniers pourraient, bien entendu, rendre le insignifiant.

Il n'y a aucune raison de penser que le gouvernement respectera la primauté du droit plus qu'il ne respecte le rôle des parlementaires. Ces derniers ont reçu le rapport du consensus la veille du jour où débutait ce débat. Le gouvernement fera preuve de la même désinvolture lorsqu'il s'agira de trouver la solution à toutes les incertitudes—et il y en a beaucoup. Par exemple, dans les cas où il faudra procéder à d'autres consultations politiques, et ils sont nombreux, nous ignorons si le gouvernement convoquera des réunions fédérales-provinciales entre ministres ou entre hauts fonctionnaires et nous ne savons pas ce qui se passera après le référendum, en supposant le oui l'emporte.

● (1540)

Nous ne savons pas si l'ensemble des mesures doit être accepté et étudié comme un tout ou s'il est possible de mettre les mesures en œuvre à la pièce, et nous ne savons pas non plus qui décidera de la façon de procéder.

On pourrait continuer indéfiniment. Les incertitudes sont si nombreuses qu'on ne peut s'empêcher de se demander si les parlementaires, et les citoyens avec eux, ne sont pas utilisés comme des pions dans une manœuvre d'escroquerie ou encore si les ministres hésitent, cherchent à gagner du temps et improvisent au fur et à mesure.

Comment en sommes-nous arrivés là? Les Canadiens en ont tellement marre des demandes constitutionnelles et des

[Le sénateur Pitfield.]

menaces qu'ils sont prêts à faire presque n'importe quoi, à croire presque tout pour se débarrasser de la question constitutionnelle et s'attaquer aux problèmes économiques de notre pays, qui sont plus concrets et en tout cas plus immédiats que les difficultés constitutionnelles.

Les politiques discutent de la Constitution depuis si longtemps, et les résultats sont si minces que tout le monde souhaite la fin du débat. Pour l'instant, bien des gens ne se préoccupent pas des coûts. Les craintes et l'exaspération sont telles qu'on se soucie peu de l'exactitude de ce qui se dit et du coût des promesses. En somme, on se dit: « Au diable les torpilles, en avant toutes. »

C'est dans ce contexte de fatigue, d'exaspération, de profonde impatience et dans ce climat de quasi-irresponsabilité qui en est indissociable qu'on peut lancer des appels à la vengeance contre les ennemis du Canada et pratiquer d'autres formes d'intimidation. Les ministres peuvent aussi éviter de rendre des comptes lorsqu'on dit que c'est un ensemble de réformes splendide, que le référendum va mettre un terme aux exigences constitutionnelles et aux menaces de séparation.

La crédibilité et l'intégrité de nos institutions gouvernementales, qui sont le fondement de notre démocratie, exigent que les citoyens sachent que le référendum ne va pas marquer la fin des affrontements constitutionnels, que le rapport du consensus va plutôt aiguïser les appétits. Le premier ministre Bourassa l'a dit la semaine dernière: « Ce n'est qu'un début. Le référendum ne va pas mettre un terme au débat. »

Ceux qui espèrent qu'un climat de paix et de certitude s'installera dans le pays et que les marchés retrouveront la stabilité financière feraient bien de regarder la réalité en face.

Le premier ministre et M. Clark parcourent le pays en parlant d'entente alors qu'il n'y en a pas, en parlant d'un ensemble de propositions alors qu'il n'y en a pas et de renouvellement alors qu'il n'en est rien. Les dirigeants du monde des affaires et les leaders d'opinion invitent les gens à voter malgré leurs réticences. Inviter simplement les gens à être réalistes, c'est inciter à la récrimination. Pour le moment, il est bien porté, sinon de pointer un doigt accusateur vers les ennemis du Canada, du moins de dire sur un ton doucereux que le référendum ne doit pas devenir un combat entre ceux qui veulent diviser le pays et ceux qui croient en un Canada uni. Le référendum doit permettre d'apprécier ce qu'être Canadien veut dire. Ou bien on est fier d'être Canadien ou bien on ne l'est pas. Ou bien on aime le Canada ou bien on ne l'aime pas. Personne ne peut être obligé de faire l'un ou l'autre.

À quoi sert ce genre de discours de la part d'un gouvernement, à part laisser entendre qu'une telle intolérance ne peut être permise qu'à ce moment? En effet, en quoi ce genre de discours diffère-t-il de celui des nationalistes québécois qui discutent sur la question de savoir qui est «pur laine» ou non? Sommes-nous encore bien loin de la démagogie qui est la plaie de la procédure de référendum?

Examinons attentivement la question que le gouvernement veut poser à l'occasion de son référendum. Laissons de côté l'aspect manipulateur du terme «renouvelée». À première vue, la question ne cherche pas à faire ratifier une entente, mais plutôt à faire approuver un document comme base de négociation. Elle ne demande pas «Approuvez-vous l'entente du 28